

CONSEIL MÉDITERRANÉEN DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES

Assemblée Générale

Aix-en-Provence (France) le 9-13 mars, 1964

LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE GRECQUE
EN FONCTION
DE L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES

Par Dr DIMITRI N. KITSIKIS

de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris

I. RÉFORME AGRAIRE

Il n'existe pas en Grèce un problème de grands domaines, parce qu'il n'y en a pratiquement plus. La réforme agraire consistant à distribuer la terre aux paysans est chose faite pour l'essentiel.

A la suite de la guerre d'indépendance de 1821, les terres appartenant aux Turcs revinrent à l'État grec qui venait de se constituer. Leur étendue fut évaluée à environ 10 millions de stremmes — c'est-à-dire à 1 million d'hectares¹ — dont 4 à 4 1/2 millions de stremmes étaient cultivables, soit les 2/3 de l'étendue cultivable de la petite Grèce d'alors. Elles devinrent les «terres nationales». A partir de 1834, l'État grec céda une partie de ces terres à des combattants de la guerre d'indépendance, bourgeois ou paysans et en 1871 il commença à vendre les terres nationales en parcelles n'excédant pas 80 stremmes (8 ha) ou 40 stremmes (4 ha) s'il s'agissait de terres irriguées. L'État vendit ainsi environ 3 millions et demi de stremmes. Néanmoins, il restait dans le petit royaume d'avant 1881 un assez grand nombre de grandes propriétés appartenant à des Grecs ou à des Turcs qui étaient restés dans le pays, surtout en Attique, en Eubée et Phthiotide.

En 1881 la Thessalie fut rattachée à la Grèce. Cette province était composée presque exclusivement de grands domaines (tsiflikia), excep-

1. 1 hectare = 10 stremmes.

tion faite de quelques régions montagneuses où prévalaient les petites propriétés (kephalohoria). Enfin, en Epire et en Macédoine obtenues en 1913 et en Thrace occidentale obtenue à la fin de la première guerre mondiale, la grande propriété dominait.

Il y avait ainsi en 1919 2.259 grandes propriétés réparties comme suit ² :

Macédoine	818
Thessalie et Artà	584
Epire	410
Thrace occidentale	84
Vieille Grèce (la Grèce de 1832) et îles	363
Total	2.259

L'étendue de ces grands domaines couvrait plus de la moitié des terres cultivables du pays.

La revendication paysanne pour une réforme agraire fut satisfaite en 1917 par le gouvernement provisoire de Salonique de Vénizélos, qui avait besoin de l'appui paysan dans sa lutte contre l'État d'Athènes. Les promoteurs de cette réforme furent deux grands noms de la politique grecque, le ministre de l'Agriculture Michalacopoulos et le secrétaire général de ministère, Mylonas. Il s'agissait de l'expropriation forcée des grands domaines avec indemnisation des propriétaires et de la distribution de cette terre, en petites parcelles, aux paysans qui n'en avaient pas. De plus les paysans qui recevaient une parcelle devaient obligatoirement se grouper en coopératives agricoles.

La loi agraire de 1917 fut complétée par la suite par d'autres lois au fur et à mesure que l'expérience se précisait. La réforme agraire fut achevée en Grèce à la suite des dispositions qui furent introduites par l'article 104 de la Constitution grecque de 1952 et réunies en une loi agraire de la même année, qui interdisait la possession de plus de 250 stremmes de terre arable (25 ha) par personne, de plus de 500 stremmes par personne si le propriétaire cultivait lui-même sa terre, et de plus de 1.000 stremmes s'il s'agissait de pâturages.

Actuellement on peut affirmer que la réforme agraire grecque a été la plus étendue et la plus profonde de l'Europe non communiste. En effet, en l'espace d'une génération il a été mis à la disposition des paysans sans terre, environ la moitié de l'étendue cultivable de la Grèce et une partie appréciable des pâturages. Sur ces terres la moitié de la

2. Chiffres donnés par Evelpidis (Chr.) — *Agrotiké politiké* — Athènes, bibliopoleton Arg. Papazèsé, 1956, p. 45 (traduction du titre : Politique agricole).

population agricole du pays, y compris les réfugiés de 1922, a reçu un lot. Néanmoins, la réforme agraire avait exclu des mesures d'expropriation les bois et forêts, un grand nombre de pâturages et surtout les plantations, vignobles et olivaias. Ainsi, par exemple, l'île de Mytilène est plantée d'oliviers. Or la moitié de ces olivaias appartient à trois familles seulement. De plus, même parmi les terres arables, il existe encore un certain nombre de grandes propriétés appartenant au clergé (bien que la plus grande partie des biens ecclésiastiques ait été expropriée) et quelques unes, laïques, y subsistent encore grâce à une distribution nominale parmi plusieurs proches parents.

Quoi qu'il en soit, le problème de la structure agraire grecque n'est plus la réforme agraire, c'est le parcellement extrême de la propriété du sol.

Voici, quelques chiffres éclairant la répartition des exploitations agricoles³ en précisant que d'après le recensement agricole grec de 1950, les 91,7% de la superficie totale exploitée, l'était par le propriétaire du sol lui-même (contre 5,4% exploitée par des fermiers, 2,1% par des métayers et 0,8% étant sous d'autres formes d'exploitation).

	1951	1961		1951	1961
Population totale	7.633.000	8.388.000	%	100	100
Population agricole	4.822.000	4.868.000	%	63	58
Exploitations agricoles ..	1.006.637	1.035.443			

(nombre)

Répartition

Étendue de l'exploitation (en stremmes)	Nombre des exploitations agricoles		Variations entre 1951 et 1961 (en chiffres absolus)	%		% de la superficie totale des exploitations
	1951	1961		1951	1961	
0 à 10	286.806	287.106	+ 300	28,51	27,7	7
10 à 50	573.198	603.198	+ 30.000	56,94	58,3	52
50 à 100	114.327	114.327	—	11,35	11,0	24
100 à 200	25.912	25.912	—	2,57	2,5	10,5
200 à 500	5.361	4.200	— 1.161	0,53	0,4	} 6,5
Plus de 500	1.033	700	— 333	0,10	0,1	
Tota l	1.006.637	1.035.443	+ 28.806	100,00	100,00	100,00

3. Chiffres communiqués en décembre 1963 par la Banque Agricole de Grèce et le ministère de l'Agriculture de Grèce.

Ce tableau montre une diminution du nombre des exploitations de plus de 200 stremmes et une augmentation de celles de 10 à 50 stremmes, conséquence des expropriations et des ventes intervenues entre 1951 et 1961. Il en résulte une augmentation du nombre totale des exploitations agricoles du pays. Il faut d'autre part noter que la superficie des exploitations de plus de 200 stremmes par rapport à la superficie totale des exploitations du pays n'était plus que de 6,5% en 1961 contre 52% pour les exploitations de 10 à 50 stremmes.

II. PARCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

L'étendue totale des terres agricoles ⁴ du pays se montait en 1962 à 38.120.000 stremmes ⁵, quant à l'étendue moyenne de l'exploitation agricole, elle est évaluée à 35,8 stremmes (3,58 ha). Voici l'étendue moyenne des exploitations par grandes régions ⁶ :

Thessalie	55,4	stremmes
Thrace	43,2	»
Grèce centrale (Sterea Hellas) — Eubée ...	40,2	»
Macédoine	38,0	»
Péloponnèse	32,5	»
Crète	30,2	»
Épire	26,9	»
Iles de l' Egée	22,8	»
Dodécannèse	22,8	»
Iles ioniennes	19,7	»

Ainsi, l'étendue moyenne de l'exploitation agricole dépasse la moyenne nationale dans la partie centrale et septentrionale du pays, exception faite de l'Épire et se trouve en dessous de cette moyenne dans le Peloponnèse, en Épire et dans toutes les îles.

La campagne grecque est donc dominée par la petite propriété familiale au revenu insuffisant et dont la main d'oeuvre, qui était excédentaire jusqu'en 1955, est devenue déficitaire depuis cette date, à cause de la migration accrue vers les villes et surtout de l'émigration à l'étranger. Cette petite propriété est le plus souvent composée de 10 à 15 minuscules parcelles séparées les unes des autres, comptant chacune

4. *Terres agricoles* : terres arables et herbages permanents (les pacages sont exclus)

Terres arables : terres cultivées et herbages temporaires existants.

5. Chiffre communiqué en décembre 1963 par le ministère de l'Agriculture de Grèce.

6. Chiffres communiqués en août 1963 par le ministère de l'Agriculture de Grèce.

de 2 à 4 stremmes (0,2-0,4 ha). Le remembrement effectué par le ministère de l'Agriculture dans 104 villages grecs de 1953 à 1961, a montré que chaque agriculteur de ces villages possédait avant le remembrement 21 parcelles en moyenne de 1,7 stremme chacune et qu'après il n'en possédait plus que deux, de même valeur que les 21 parcelles précédentes⁷. A l'émiettement de la propriété s'ajoute la dispersion des parcelles qui sont séparées par des distances de plusieurs kilomètres.

Le parcellement n'est pas en Grèce, contrairement à ce qui se rencontre habituellement, le résultat d'une longue évolution à travers plusieurs générations. Il découle de la réforme agraire et dans le nord du pays par exemple, bien des petits propriétaires ne sont attachés à la terre que depuis une génération. Dans d'autres régions appartenant à l'État grec depuis plus longtemps, comme la Grèce centrale (Sterea Hellas) et les îles de l'Égée (mais non au Peloponnèse), le parcellement est plus grand qu'en Épire et en Macédoine, c'est-à-dire que le nombre moyen de parcelles par exploitation dépasse la moyenne nationale dans les premières régions, alors que dans le nord ce nombre est inférieur à la moyenne nationale.

Les causes de l'émiettement des petites propriétés distribuées aux paysans résultent du fait qu'il n'existait pas de barrières juridiques au parcellement, pas de minimum imposé au delà duquel il aurait été interdit de parceller davantage le lot : les ventes, achats, héritages et dots ont donc augmenté avec le temps le parcellement. D'ailleurs, souvent, la forme de distribution initiale par l'État aux paysans ne consistait pas en un seul lot, mais en 4 à 6 parcelles et même quelquefois 10 à 18 parcelles à différentes distances du village, car l'État pensait ainsi être plus équitable en distribuant à chaque paysan des terres de qualité diverse. Ainsi, la réforme agraire a créé souvent un nouveau problème à cause de cette forme de distribution qui se voulait plus juste.

Le parcellement extrême de la propriété est incontestablement une plaie pour l'agriculture grecque qui l'empêche de se moderniser et d'augmenter sa production. Les désavantages d'une telle situation sont bien connus : impossibilité bien souvent d'employer des machines, labours et cultures selon la ligne de plus grande pente dans les régions accidentées, ce qui amène l'érosion, impossibilité d'employer les labours croisés dans les plaines, limitation de la surface cultivée à cause des

7. Upourgelon Georgias. Dieuthunsis Epoikismoû — 'O Agrotikós Anadasmós en Elládi. — Athènes, Ek tou Ethnikou Tupografelou, 1962, p. 17 (Traduction du titre : Le remembrement rural en Grèce).

partent ne sont pas seulement jeunes mais également des travailleurs qualifiés. Ainsi, en 1962 plus de 50% des émigrants étaient classés travailleurs industriels qualifiés ayant eu une éducation secondaire.

IV. L'ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS

Le revenu annuel d'une famille d'agriculteurs est dans la plupart des cas inférieur à 10.000 drachmes (1.650 francs), ce qui est dû à l'exiguïté du lot et à la difficulté d'y appliquer des méthodes de culture modernes, sur des petites propriétés elles-mêmes partagées en plusieurs parcelles.

Cette pauvreté paysanne empire du fait de l'endettement généralisé des agriculteurs grecs, situation qui ne facilite certes pas l'achat de machines. Dès 1929, afin de résoudre le problème du manque de capitaux chez le petit propriétaire paysan, une banque spécialisée fut créée par l'État, la *Banque Agricole de Grèce* qui accorde depuis cette date de nombreux prêts aux petits exploitants. Mais ces prêts ne sont pas adaptés à un effort important de modernisation du secteur agricole. De plus les agriculteurs sont souvent incapables de rembourser les prêts contractés — surtout ceux à court terme — dont les taux avaient pourtant été abaissés le 1^{er} mars 1961 mais qui restaient supérieurs à ceux pratiqués dans les pays du Marché commun.

Bien des paysans endettés ne peuvent plus à cause de ce qu'ils doivent, recevoir de nouveaux prêts de la Banque agricole qui les leur refuse, tandis que leurs dettes continuent à augmenter par obligation de payer en plus des intérêts moratoires. D'autres part, on a remarqué depuis 1962¹² une baisse importante de la demande paysanne en prêts à long terme. La raison semble bien être le retard apporté par l'État dans l'exécution des travaux qu'il a entrepris pour la modernisation de l'agriculture : bonification, irrigation, électrification des campagnes, remembrement des terres.

L'opposition parlementaire grecque avant sa victoire aux élections législatives du 3 novembre 1963, avait introduit dans son programme de réformes qu'elle appliquerait le jour de sa venue au pouvoir, le règlement de ce grave problème de l'endettement paysan. M. Papandréou devenu premier ministre, annonça le 27 novembre 1963 qu'il exemptait du paiement des intérêts moratoires les paysans qui en devaient à la Banque

12. «Hólainoun epikindúnōs ai geórgikai pistóseis», *'O Oikonomikós Tahdrómōs*, (496), 17 octobre 1963 : (Traduction du titre. Les crédits agricoles boitent dangereusement).

agricole, pour les prêts venant à échéance le 31-12-62 au plus tard, et qu'il changeait ces prêts non remboursés en prêts à long terme dont le remboursement complet devait être effectué au bout de 8 années. De plus les taux d'intérêts de la Banque agricole étaient une nouvelle fois abaissés, car ils demeuraient excessifs, selon le mot de M. Papandréou : ainsi les taux furent abaissés de $5\frac{1}{2}$ -7% qu'ils étaient auparavant (avant le 1^{er} mars 1961 ils étaient de $6-8\frac{1}{2}$ %) à 4-6%. Quant au taux des intérêts moratoires qui avait été abaissé le 1^{er} mars 1961 de 12% à 9%, il était cette fois ramené à 7%, taux applicable rétroactivement à partir du 1-1-63¹³.

Enfin, M. Papandréou annonça devant la Chambre le 20 décembre 1963 que son gouvernement avait l'intention d'exempter progressivement les paysans du paiement des taxes sur l'achat de carburant liquide, de machines agricoles, d'outils et de pièces de rechange¹⁴.

V. HISTORIQUE DE LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE GRECQUE

Les premières machines agricoles furent introduites en Grèce avant la première guerre mondiale et furent utilisées en Thessalie dans les grandes propriétés foncières de l'époque. Les principales de ces machines étaient la charrue-balance tirée par des tracteurs marchant à la vapeur (locomobiles), la batteuse tirée par tracteur et la moissonneuse-lieuse tirée surtout par deux couples d'animaux. Grâce aux charrues lourdes mues à la vapeur, des labours profonds étaient effectués périodiquement dans ces grands domaines thésaliens.

L'utilisation d'outillage lourd devint une tradition en Thessalie et rayonna par la suite vers le sud (région de Lamia) et vers le nord (Macédoine centrale). En outre, elle encouragea le développement de l'industrie de construction de machines agricoles de la ville de Volos, en Thessalie.

Outre la plaine de Thessalie, un autre centre de mécanisation de l'agriculture grecque avant la première guerre, bien que d'une importance moindre, fut la société anglaise de Kopais, aujourd'hui rachetée par l'État pour la distribution de ses terres aux paysans.

Pendant la Grande Guerre les besoins alimentaires des armées et les difficultés d'approvisionnement de l'Europe en blé américain ou canadien, amenèrent les Alliés à créer en Grèce, comme dans les autres pays

13. *Béma* (Vima), 28 novembre 1963.

14. *Béma* (Vima), 21 décembre 1963.

alliés, des centres de machines agricoles qui furent organisés en Grèce par la *Section de mécanisation agricole* et qui furent composés de groupes de tracteurs munis de machines agricoles. A cet effet 200 tracteurs américains du type Case et d'une puissance de 18 à 20 chevaux, ainsi qu'un certain nombre de batteuses de même provenance, furent introduits dans le pays.

Cette *Section de mécanisation agricole* faisait partie du ministère grec de l'Agriculture et fut chargée des machines agricoles et de l'irrigation des terres.

C'est pendant cette période que les tracteurs à moteur à explosion commencèrent à supplanter les locomobiles.

Mais les tracteurs américains importés n'étaient pas adaptés aux conditions grecques et de plus le bas niveau d'instruction technique de l'agriculteur grec fit que l'expérience échoua. Néanmoins, elle servit à faire connaître plus amplement les machines agricoles dans la campagne, surtout en Macédoine et en Thrace.

L'entre-deux guerres qui s'ouvrit pour la Grèce avec la perte de l'Asie Mineure occidentale et de Smyrne en 1922, fut pour l'État hellénique une période d'intense activité dans le domaine agricole car il s'agissait pour lui d'installer sur le territoire national des centaines de milliers de réfugiés d'Asie Mineure. Les machines agricoles s'avéraient nécessaires non seulement pour la culture mais également pour le défrichement d'importants domaines qui avaient appartenu à des beys turcs.

De 1924 à 1929 l'effort de mécanisation fut limité aux régions de la Macédoine et de la Thrace, car les services agricoles de l'État étaient durant cette époque préoccupés exclusivement par le problème de l'expropriation des terres et de l'installation des réfugiés, qui s'opéra précisément dans le nord de la Grèce.

Pour le défrichement on utilisa surtout 57 motocharrues obtenues au titre des réparations de guerre de l'Allemagne, de marque Stock, d'une puissance de 50 CV et pour la culture, 30 batteuses de marque Floether. Après les défrichements on utilisa les motocharrues pour effectuer des labours profonds.

La direction de ces travaux fut confiée à divers services qui furent plus tard groupés — en 1929 — dans le *Service de culture mécanisé* du ministère de l'Agriculture. C'est pendant cette période que furent exécutés les premiers travaux d'irrigation (ceux de Rizovou Vaggenis) au moyen de l'outillage fourni par le Service en question.

L'activité des services agricoles grecs pendant cette période a été présentée au Congrès de mévanisation agricole de Madrid en 1935 sous le

titre : *La culture mécanisée en Grèce*, communication qui a été publiée en 1939 dans la revue athénienne *Agrotikè Oikonomia*.

De 1929 à 1937 on assista à l'abandon de la motocharrue sur roues et à son remplacement progressif par le tracteur à moteur diesel sur chenilles. En 1937 fut organisée par le ministère de l'Agriculture la *Section des machines agricoles*. Cette section avait pour tâche d'organiser et de contrôler à un niveau administratif supérieur, l'oeuvre du *Service de culture mécanisée*. De plus, à partir de cette date l'effort de mécanisation des campagnes qui jusqu'alors avait été limité à la Macédoine, la Thrace et la Thessalie, fut porté également sur les autres parties du territoire national, par la mise en valeur de terres principalement dans le secteur Thèbes-Lamia et en Epire.

A la veille de la guerre, en 1939, la Grèce utilisait 1.508 tracteurs dont 1.328 appartenaient à des particuliers et 180 au *Service de culture mécanisée*. De ces 15.508 tracteurs, 975, soit 74% du total, étaient à moteur diesel ou semi-diesel (diesel : 35% semi-diesel : 39%).

En ce qui concerne les autres machines agricoles, outre les importations effectuées, la *Section des machines agricoles* fit des commandes à l'industrie grecque, notamment par l'achat de 10.000 semoirs (pendant la période 1937-1940) Le parc grec de machines agricoles fut augmenté à la veille de la guerre, en prévision notamment de l'emploi des tracteurs pour les transports militaires.

On comptait, en 1939, 1.054 batteuses dont 874 de type européen et 180 de type américain. Il n'y avait par contre que 42 moissonneuses-batteuses, qui étaient concentrées dans le secteur de Kopais et en Thessalie¹⁵.

En 1940-41 pendant la guerre italo-grecque en Albanie, la presque totalité des tracteurs à chenilles du *Service de culture mécanisée* et des particuliers, fut mobilisée pour le transport de l'artillerie lourde sur la ligne de combat. On utilisa pour ces transports 450 tracteurs à chenilles, dont 360 appartiennent à des particuliers et 90 au *Service de culture mécanisée*. A l'arrière les autres tracteurs et machines agricoles travaillèrent sous le contrôle des services agricoles départementaux pour exploiter au maximum les terres des mobilisés, qui restaient inexploitées à cause aussi de la réquisition des animaux de trait.

De 1941 à 1944, période de l'occupation allemande, l'agriculture

15. Les chiffres correspondants pour 1957 étaient les suivants : 2.012 batteuses et 939 moissonneuses-batteuses ayant servi à la récolte de 70% des céréales (1.568.000 tonnes sur une production totale de céréales de 2.239.000 tonnes).

grecque perdit 800 tracteurs sur les 1.500 et 400.000 bêtes de trait sur un total de 800.000.

La guerre mondiale terminée, la Grèce profita des envois des missions alliées EMEL, UNRRA et AMAG, qui importèrent en Grèce 1-880 tracteurs sur roues, dont 200 sur roues en fer, le reste étant sur pneus. Mais tous étaient à essence ce qui mit en difficulté ceux des paysans qui n'en avaient pas l'habitude et qui refusèrent au début d'en prendre possession. Il fallut donc un certain temps pour organiser l'utilisation de ces tracteurs. Le *Service de culture mécanisée* et les missions américaines avec l'aide notamment de l'École américaine d'Agriculture de Salonique, se chargèrent de la formation du personnel au moyen d'un enseignement accéléré.

La Section des machines agricoles distribua les tracteurs importés comme suit :

- a) 730 tracteurs furent livrés aux propriétés relativement grandes c'est-à-dire d'une superficie moyenne de 40 stremmes (40 hectares)
- b) 350 furent livrés aux Unions des coopératives agricoles
- c) 800 furent laissés à l'État et livrés au *Service de culture mécanisée* pour aider les propriétaires de terres qui n'appartenaient pas aux deux premières catégories.

En ce qui concerne les Unions de coopératives agricoles, l'État trouva de leur part soit de la mauvaise volonté, soit un manque de compétence dans la gestion des machines agricoles : en 1948, le Service de culture mécanisée leur avait remis son lot de tracteurs, qui s'ajoutait ainsi aux 350 qu'elles possédaient déjà, mais celles-ci remirent tous leurs tracteurs aux coopératives elles-mêmes, refusant d'en assurer plus longtemps la gestion. Par la suite, d'ailleurs, les coopératives firent de même et vendirent les tracteurs aux propriétaires¹⁶.

Le *Service de culture mécanisée* s'attacha en 1948 à des travaux tels que le tracé de chemins de montagne à grande échelle, grâce à 200 bulldozers livrés par les autorités américaines en Allemagne et à 40

16. Depuis 1947 l'augmentation du nombre de tracteurs en Grèce a été le suivant :

3.200 tracteurs	en 1947	6.100 tracteurs	en 1952	14.000 tracteurs	en 1957
3.450	»	6.600	»	18.420	»
4.050	»	7.120	»	19.571	»
4.600	»	8.950	»	21.546	»
5.600	»	11.192	»	22.000	»
				24.533	»

excavatrices d'occasion livrées par l'UNRRA. Ce matériel fut augmenté par l'aide des missions américaines en Grèce, ce qui fit monter la valeur de l'ensemble de l'outillage et des installations du Service de culture mécanisée à plus de 15 millions de dollars.

La nature des travaux effectués par le Service de 1948 à 1951 outre ceux de tracé de chemins, consista en défrichages, desherbages, irrigation, assèchements, labours profonds, mise en valeur de terres salées ou sabloneuses, etc. Pendant cette même période la *Section des machines agricoles* acheta 917 tracteurs dont 150 motoculteurs, le reste étant des tracteurs diesel sur roues de 25 à 55 CV.

A partir de 1951 la *Section des machines agricoles* du Ministère de l'Agriculture cessa d'être l'importateur principal de machines agricoles, de contrôler les types importés et leur distribution dans le pays. Elle se contenta à partir de cette date de suivre les importations au moyen d'un représentant à pouvoir limité, délégué auprès du *Comité de l'Industrie* du Ministère de l'Industrie, commission qui fonctionnait depuis 1947.

Les travaux pour la modernisation de l'agriculture furent entrepris à partir de 1951 sur une plus grande échelle par le *Service de culture mécanisée* qui disposa de 1.100 véhicules et machines, d'un personnel de 2.600 personnes et d'un budget annuel de 120 millions de drachmes. En 1958, ce service fut incorporé au *Service pour l'amélioration des terres* du ministère de l'Agriculture.

VI. SITUATION ACTUELLE DE LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE

Le degré de mécanisation d'une agriculture nationale est déterminé par le nombre des tracteurs utilisés. Or il se trouve que le degré de mécanisation de la campagne grecque d'après son parc de tracteurs, s'il est bien inférieur à celui des pays d'Europe occidentale — l'Italie incluse — est par contre bien supérieur à celui de l'Espagne ou du Portugal.

Le nombre de tracteurs en 1962 était le suivant ¹⁷ :

960.000	tracteurs	en	Allemagne	occidentale
900.000	»	en	France	

17. Ces chiffres ont été relevés dans *Organisation de Coopération et de Développement Economiques — Evolution de la motorisation de l'agriculture et de la consommation et des prix des carburants dans les pays membres* — Paris, juin 1963, p. 62.

443.000	»	en Grande Bretagne
300.000	»	en Italie
55.000	»	en Espagne
25.000	»	en Grèce
12.000	»	en Portugal

Mais le nombre total de tracteurs existant dans chaque pays n'a pas grand intérêt si on ne le compare pas à la surface cultivée. Ainsi, l'Espagne a plus de tracteurs que la Grèce mais le degré de mécanisation de cette dernière est nettement supérieur à celui de l'Espagne.

Pour 100 exploitations de plus de 50 stremmes (5 ha) chacune il était utilisé en 1960 ¹⁸ :

135	tracteurs	en Grande Bretagne
111	»	en Allemagne Occidentale
52	»	en France
28	»	en Italie
15	»	en Grèce
7	»	en Portugal

La surface des terres arables par tracteur utilisé en 1960 était de ¹⁸ :

100	stremmes (10 ha)	en Allemagne occidentale
160	» (16 ha)	en Grande Bretagne
280	» (28 ha)	en France
640	» (64 ha)	en Italie
1.720	» (172 ha)	en Grèce
4.320	» (432 ha)	en Portugal
5.360	» (536 ha)	en Espagne

La puissance en CV des tracteurs pour 1000 stremmes (100 ha) de terres arables était en 1960 de ¹⁸ :

196	CV	en Allemagne occidentale
175	»	en Grande Bretagne
86	»	en France
47	»	en Italie
21	»	en Grèce
7	»	en Portugal
6	»	en Espagne

¹⁸. Organisation de Coopération et de Développement Economiques — Évolution de la motorisation de l'agriculture et de la consommation et des prix des carburants dans les pays membres — Paris, juin 1963, p. 63, 64, et 68.

Pour 1962, le nombre des tracteurs utilisés en Grèce était le suivant.¹⁹ :

	Pour l'ensemble de la Grèce	Communes de plaine	Communes semi- montagneuses	Communes de montagne
Étendue des terres agricoles (en stremmes) ²⁰	38.120.000	20.778.000	9.448.000	7.894.000
Tracteurs ²¹ (y compris ceux de moins de 12 CV.)	24.533	18.823	3.976	1.734
Nombre de trac- teurs de moins de 12 CV.	5.214	3.225	1.211	778
Étendue des terres agricoles par tracteur utilisé (en stremmes)	1.556	1.105	2.380	4.552

Ce tableau indique un obstacle supplémentaire à la mécanisation de l'agriculture grecque qui est la nature accidentée du sol. Quant au morcellement des exploitations il apparaît qu'on essaye d'y remédier en partie, par une utilisation plus grande des petits tracteurs de moins de 12 CV.

D'après une évaluation faite par le ministère grec de l'Agriculture en décembre 1963, voici quels seraient, par régions, les besoins en tracteurs à usage général, c'est-à-dire en tracteurs d'une puissance moyenne de 38 CV utilisés dans les régions de plaine pour les cultures annuelles :

19. Chiffres communiqués en décembre 1963 par le ministère de l'Agriculture de Grèce.

20. Dans ce total sont également comprises les jachères d'une superficie totale de 3.535.600 stremmes.

21. 72% sont à moteur diesel et 28% sont à essence.

Régions	Nombre de tract. utilisés en 1963 d'une puissance moyenne de 38 CV.	Nombre de tract. nécessaires d'une puissance moyenne de 38 CV.	Manque	
			Nombre	%
Péloponnèse	1.740	5.750	4.010	70
Grèce centrale (Sterea Hellas)	4.600	7.000	2.400	34
Thessalie	5.550	8.500	2.950	34
Épire	450	1.050	600	57
Macédoine	10.330	17.650	7.320	41
Thrace	1.730	5.400	3.670	68
Iles	628	3.850	3.220	83
Total	25.028	49.200	24.170	49

Le chiffre de 49.200 grands tracteurs d'une puissance moyenne de 38 CV qui semblent nécessaires à l'agriculture grecque et dont la moitié actuellement manque, a été évalué en considération qu'il faut un tracteur de ce genre pour 400 stremmes (40 ha) de cultures annuelles en région de plaine (contre 27 ha par tracteur en moyenne dans les pays développés d'Europe occidentale) c'est-à-dire une puissance de 94 CV par 100 ha (contre 140 CV par 100 ha en Europe occidentale).

Sur la base de la répartition de l'exploitation du sol en Grèce, où il n'existe que 31.000 exploitations (3% du total) d'une superficie dépassant les 100 stremmes (10 ha), c'est-à-dire 17% des terres agricoles du pays, exploitations qui auraient besoin de posséder chacune un tracteur — soit 31.000 tracteurs — il s'avère que les 97% des exploitations du pays (occupant les 83% des terres agricoles), étant donné qu'elles ont moins de 10 ha de superficie chacune, n'ont pas intérêt à posséder individuellement un tracteur. Les 18.000 tracteurs restants (sur les 49.000 de l'évaluation précédente) devraient donc être possédés en commun par les agriculteurs exploitant les 83% des terres agricoles du pays.

La meilleure solution aurait été semble-t-il de confier ces 18.000 tracteurs aux coopératives ou à la rigueur à des groupes d'agriculteurs dont les champs voisinaient et qui posséderaient le tracteur en copropriété. Mais, d'après le ministère grec de l'Agriculture, ces deux solutions qui ont été essayées, n'ont pas eu de résultats importants (actuellement il y a moins de 400 tracteurs aux mains des coopératives et une

quantité minimale possédée par des groupes de deux agriculteurs). La solution qui lui paraît donc la meilleure serait de voir ces 18.000 tracteurs entre les mains d'entrepreneurs paysans qui après avoir utilisé leur tracteur sur leur propre exploitation le mettraient à la disposition des autres. Ces entrepreneurs pourraient se recruter de préférence parmi les 114.327 exploitations familiales d'une superficie de 5 à 10 ha qui loueraient leurs services à celles de moins de 5 ha.

Mais si les structures agraires actuelles du pays limitent un emploi plus massif du tracteur, l'augmentation prévue du parc de tracteurs de 24.000 pour les prochaines années bute sur la question financière : en effet, la Grèce ne produisant pas elle-même ses tracteurs, est obligée de les importer ce qui augmente leur coût pour l'agriculteur grec²². De plus les conditions de prêt pour l'achat du tracteur n'étaient pas bonnes jusqu'à présent : l'agriculteur devait payer comptant à la livraison 19% du prix total et le reste devait être remboursé au bout de 3 ans, ce qui était un délai trop court. En 1963, un tracteur valant 100.000 drachmes comptant, en valait 122.319 s'il était acheté à crédit remboursable en trois ans, soit une augmentation de 22%. Ce remboursement devait se faire dans les proportions suivantes : 19% à la livraison, 24% à la fin de la première année, 27% à la fin de la deuxième et 30% au bout de la 3^e année. C'était là une charge trop lourde pour l'agriculteur grec.

En ce qui concerne le frein à la mécanisation provenant des structures agraires du pays, le premier problème à résoudre est le parcellement. de l'exploitation Or le remembrement entrepris par l'État aurait intérêt à être activé car il ne progresse que lentement : ainsi de 1953 à 1962, le remembrement a été effectué dans 130 villages (il y a 5.998 communes en Grèce) sur une étendue de 914.593 stremmes environ. Pour 1963 le ministère de l'Agriculture prévoyait d'effectuer de nouveaux remembrements sur une superficie de 1 million de stremmes. Le travail n'est donc encore qu'à ses débuts bien que le rythme a été accéléré depuis 1962.

Néanmoins, même remembrées, il resterait que la plupart des exploitations sont trop exiguës, puisque 86% des exploitations du pays ont moins de 5 ha (dont 28% moins d'un hectare).

22. D'autre part le prix du gas-oil et du diesel-oil (et 72% des tracteurs grecs sont à moteur diesel) est très élevé. En 1960 il était de 82 dollars par T.M. contre 80-81 en Allemagne occidentale, 50-60 en France, 50 en Grande Bretagne et seulement 38-45 en Italie.